



Accessibilité aux équipements dans l'espace rural lorrain

Les communes lorraines sont en général plus petites et moins bien équipées que les autres communes françaises. Avec une durée moyenne de 16 minutes pour joindre l'ensemble des équipements et des services, la population des bassins lorrains a une situation similaire à la moyenne nationale. On relève cependant de fortes disparités selon les bassins. L'évolution 1994-2005 du nombre de commerces présents dans les bassins de vie ruraux suit la tendance nationale, à savoir une augmentation notable des super et hypermarchés et une forte diminution des commerces traditionnels. Cette progression reste plus marquée dans les bassins formés autour d'un bourg rural qui bénéficient d'un certain rattrapage.

En Lorraine, à côté des grandes agglomérations et de leur périphérie, on recense 70 bassins de vie. Ils sont animés par un bourg ou un petite ville de la région et forment le référentiel rural. Dix communes lorraines sont rattachées à cinq bassins de vie dont le pôle est extérieur à la région. L'ensemble englobe 79% des communes et 45% de la population (1999).

Affranchi de la polarisation des huit grandes agglomérations régionales de plus de 30 000 habitants (Nancy, Metz, Thionville, Forbach, Épinal, Longwy, Saint-Avold, Sarreguemines) et de leur périphérie, les bassins de vie donnent plus de poids au rural, puisque 83% de la surface de la région appartient au référen-

tiel rural restreint. Les villes, petites et moyennes dessinent une mosaïque d'aires d'influence où se déroule la vie quotidienne des habitants.

Les bassins de vie plus peuplés et plus denses en Lorraine

Les bassins de vie lorrains sont plus peuplés et plus denses qu'à l'échelle nationale : 14 900 habitants contre 12 098 et 86 hab./km² contre 49. Les plus grands bassins sont ceux de Verdun, Sarrebourg, Toul, Lunéville et Bar-le-Duc. À l'inverse, certains sont très peu peuplés : Vigneulles-lès-Hattonchâtel, Provenchères-sur-Fave, Liffol-

Grille croisant la polarisation interne des bassins de vie et le ZAUER

Catégories d'espaces du pôle principal	Nombre de bassins de vie	Polarisation interne du bassin	
		Pôle principal et un ou plusieurs pôle(s) secondaire(s)	Un seul pôle
Pôle urbain	11	A	B
Périurbain	24		C
Pôle d'emploi du rural	22	D	E
Autre commune du rural	13		F

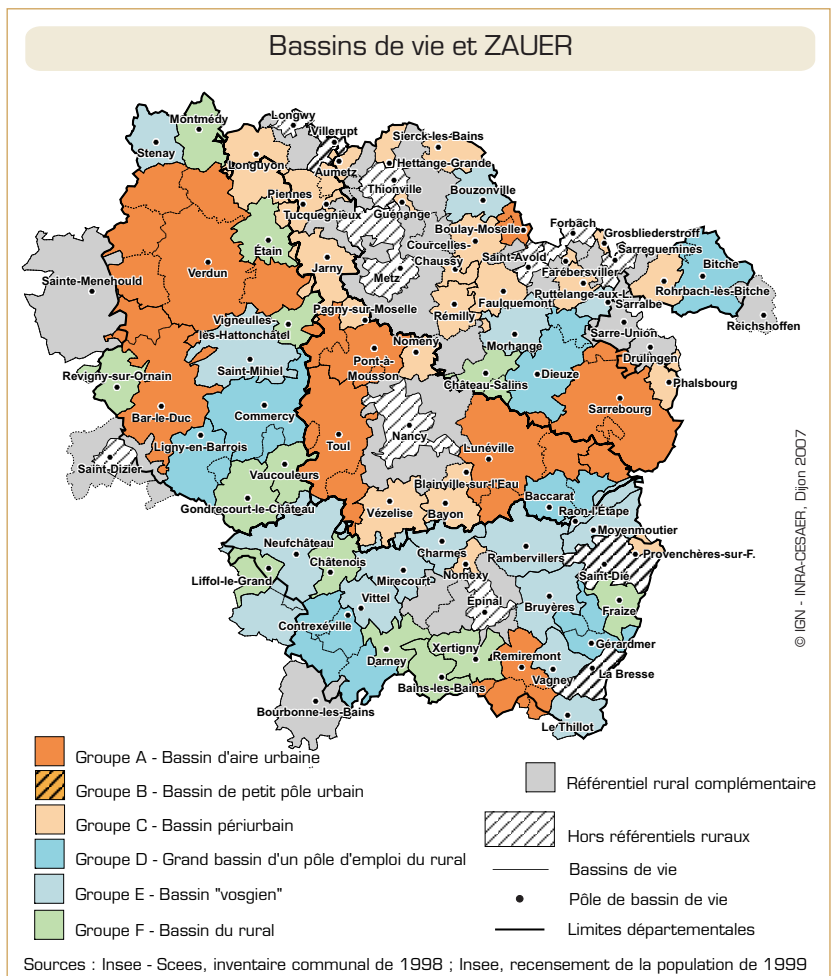
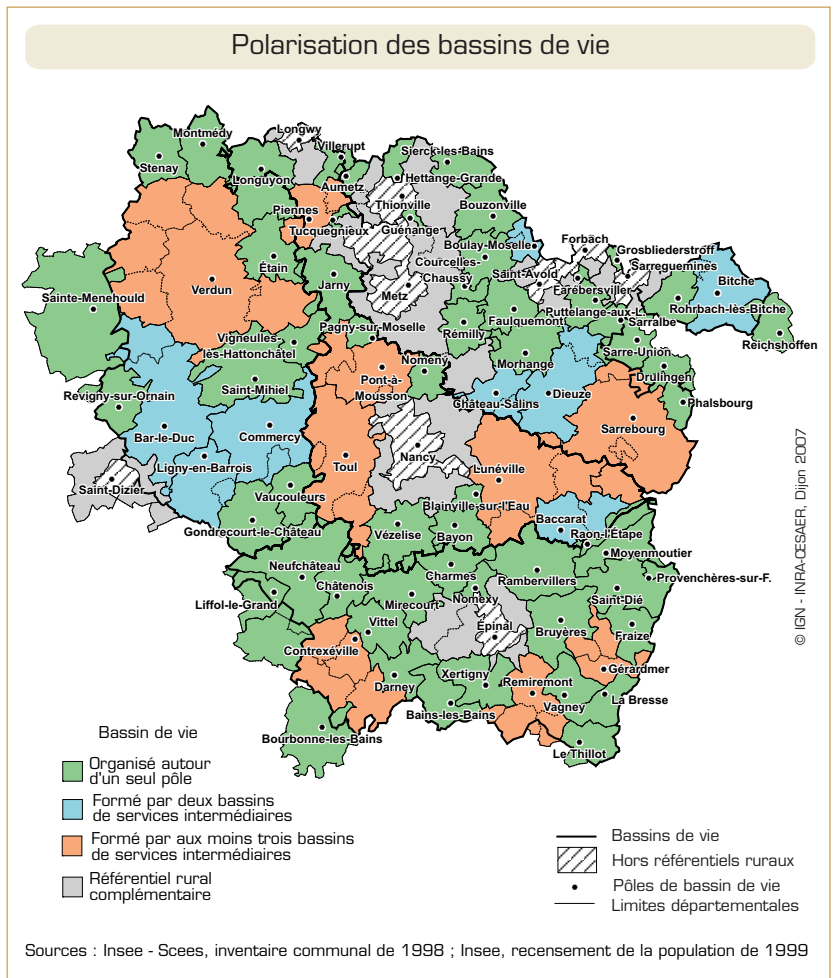
Source : Insee - Scees, inventaire communal de 1998 ; Insee, recensement de la population de 1999



le-Grand, Gondrecourt, Bains-les-Bains. Les densités de population opposent les bassins denses du sillon mosellan et les bassins de la Meuse et des Vosges moins denses.

Les bassins de vie sont animés par des lieux centraux qui s'inscrivent dans la hiérarchie urbaine. En croisant, le type de polarisation interne des bassins, en distinguant les bassins avec un seul pôle et ceux ayant un pôle principal et un ou plusieurs pôle(s) secondaire(s), et la catégorie d'espace, issue du Zonage en Aires Urbaines et en Aires d'Emploi de l'Espace Rural (ZAUER), du pôle principal (avec les catégories présentes : pôle urbain, périurbain, pôle d'emploi du rural, autre commune du rural), on obtient une typologie des bassins de vie en six groupes :

- Le **groupe A** correspond à des **bassins** articulés autour d'**aires urbaines** de tailles moyennes. Il est constitué de grands bassins ayant, à côté d'un pôle principal qui est aussi pôle urbain, plusieurs pôles secondaires. On retrouve les bassins de vie de Verdun, Bar-le-Duc, Toul, Pont-à-Mousson, Lunéville, Sarrebourg, Remiremont. Lorsqu'ils sont situés loin du sillon mosellan, ces bassins débordent largement sur l'espace rural avoisinant.
- Le **groupe B** rassemble quelques petits **bassins de vie** centrés sur un **petit pôle urbain** avec une influence limitée : bassins de vie de Saint-Dié, de Villefranche et de La Bresse.
- Le **groupe C** est constitué des 24 petits **bassins de vie périurbains** animés par un seul pôle de services, à l'exception du bassin de Piennes qui en compte trois malgré sa taille réduite. Ces bassins sont situés dans l'orbite des grands pôles urbains lorrains qui concentrent les emplois et les services supérieurs.
- Le **groupe D** correspond aux **grands bassins** de vie animés par des **pôles d'emploi du rural**. Dans chaque bassin, à



côté du pôle principal qui concentre les emplois, on trouve un ou plusieurs petits pôles de services secondaires. Ce groupe rassemble les bassins de vie de Commercy, Ligny-en-Barrois, Contrexéville, Gérardmer, Baccarat, Dieuze et Bitche.

- Le **groupe E** comprend plusieurs petits **bassins** de vie animés par des petits pôles d'emploi du rural.

L'influence des pôles centraux déborde au-delà de leurs aires d'emploi et dessert ainsi les communes du rural environnant en commerces et services. Le département des Vosges comptant beaucoup de bassins, ce groupe peut être qualifié de "vosgien". Hors des Vosges, les bassins de Saint-Mihiel, Morhange et Bouzonville ont les mêmes caractéristiques.

- Enfin, le **groupe F** est constitué de treize petits **bassins** de vie animés par un pôle de services du rural n'ayant pas le statut de pôle d'emplois. Il s'agit des bassins de Montmédy, Étain, Vigneulles-lès-Hattonchâtel, Vaucouleurs, Gondrecourt-le-Château, Revigny-sur-Ornain, Liffol-le-Grand, Châtenois, Darney, Bains-les-Bains, Xertigny, Fraize, Château-Salins.

Un sous-équipement dû à la taille des communes

Les communes lorraines sont moins bien équipées que les communes françaises. Ce constat est encore plus marqué pour les communes du référentiel rural restreint. Alors que 89% des Français disposent dans leur commune de résidence de quatre services de base ou plus (sur les six que compte la gamme), c'est le cas pour seulement 82% des Lorrains et 70% des habitants des bassins de vie du référentiel rural restreint. L'offre de service en Lorraine, mesurée en communes équipées ou en part de population desservie dans sa commune de résidence, est toujours inférieure à la moyenne nationale quelle que soit la gamme d'équipement.

Le sous-équipement est essentiellement dû à la petite taille des communes. La population communale moyenne est inférieure à 700 habitants, qu'elle soit considérée dans le cadre du référentiel rural restreint ou complémentaire.

Les communes n'ayant aucun équipement des gammes de base ou de proximité sont plus nombreuses en 1998 comparé à 1980. L'augmentation de la part des communes rurales non équipées en commerces et services de base est moins forte en Lor-

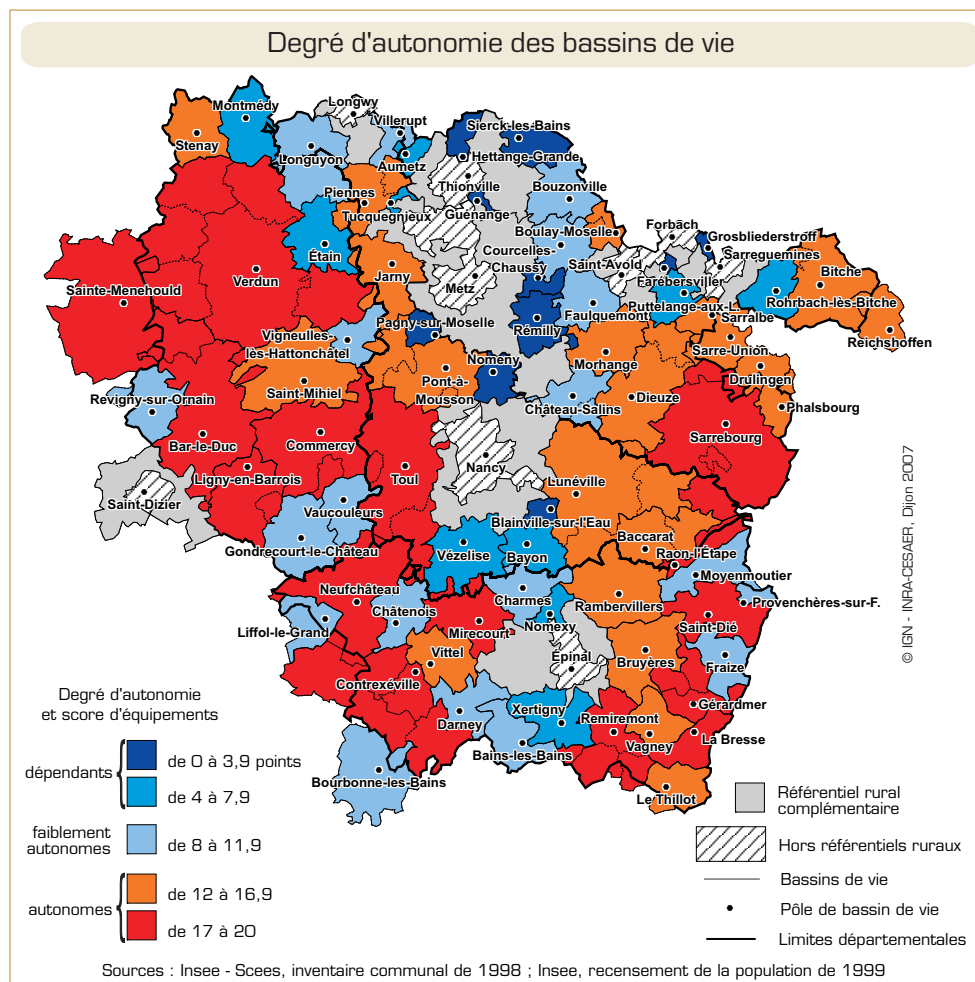
raine comparativement à la France. En revanche, elle est supérieure pour la gamme de proximité. On note également une fragilité de la Lorraine pour les équipements de la gamme intermédiaire : les communes non équipées sont un peu plus nombreuses dans le rural lorrain alors que leur nombre diminue dans le rural français.

L'offre d'équipement s'étiole également : les communes offrant de bons niveaux d'équipements sont moins nombreuses et cela quelle

Offre d'équipements par gamme en 1998

Équipements	Communes équipées (%)			
	Ensemble		Rural restreint	
	France*	Lorraine	France*	Lorraine
Gamme de base :				
aucun	18,4	23,7	20,7	36,4
au moins 4 équipements sur 6	41,1	26,6	27,9	21,3
Gamme de proximité :				
aucun	34,5	49,7	38,2	54,5
au moins 6 équipements sur 10	25,5	16,2	20,9	11,8
Gamme intermédiaire :				
aucun	61,2	72,8	65,5	77,7
au moins 9 équipements sur 17	10,6	7,2	8,9	5,6

*En géographie 1999 et hors départements de la petite couronne parisienne et Corse
Source : Insee - Scees, inventaire communal de 1998



que soit la gamme. Cela a pour conséquence une diminution de la part de population disposant dans sa commune de résidence d'au moins la moitié des commerces et services alors que dans le rural français, à l'exception de la gamme de base, la part de population desservie sur place augmente.

L'offre d'équipements rapportée à la population résidente indique un contraste territorial net entre le sillon mosellan et les départements de la Meuse et des Vosges. En effet, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle comptent respectivement 5,8 et 5,4 équipements (sur les 36) pour 1 000 habitants, alors que dans la Meuse et les Vosges le niveau moyen départemental est supérieur à la moyenne métropolitaine. Ce suréquipement souligne la faible polarisation urbaine, dans la Meuse notamment, et un maillage régulier et dense de pôles de petite taille dans les Vosges.

Autonomie ou dépendance vis-à-vis des services et des emplois

L'absence d'équipements dans une commune n'est pas forcément synonyme d'enclavement ou de déshérence. Outre la possibilité d'un service de substitution (visite médicale, épicerie ambulante, dépôt de pain, livraison de produits surgelés, marché hebdomadaire, etc.), la présence d'un pôle de services peu éloigné permet de répondre plus largement aux besoins quotidiens de la population. Beaucoup de bassins lorrains sont organisés autour d'un seul de ces pôles de services.

L'autonomie des bassins est fortement liée à la situation de leur pôle dans la hiérarchie urbaine. Les bassins autonomes qui offrent à leurs habitants une gamme de services et des emplois en nombre et en qualité suffisants sont principalement les bassins animés par un pôle urbain ou par un pôle d'emploi du rural. À l'opposé, les bassins dépendants dont le niveau d'équipement et d'emploi est trop faible

pour répondre aux besoins des populations locales sont principalement des bassins périurbains, proches des grandes agglomérations elles-mêmes fortement dotées en emplois, commerces et services. Les bassins faiblement autonomes sont majoritairement animés par un bourg rural.

La répartition des bassins lorrains en fonction de leur degré d'autonomie est proche des proportions observées au niveau national. On remarque cependant une organisation qui privilégie les bassins de vie très autonomes ou très dépendants aux extrêmes du spectre.

Les bassins de vie très dépendants (score inférieur à 4) se situent dans l'orbite de Metz et Thionville. Il s'agit de petits bassins périurbains constitués de communes fortement soumises à l'influence de ces pôles qui concentrent les emplois mais également les commerces et services.

Une deuxième couronne, constituée à part égale de bassins dépendants (score de 4 à moins de 8) ou faiblement autonomes (score de 8 à moins de 12), achève de ceinturer le périmètre des bassins du référentiel complémentaire. Cet ensemble regroupe le reste des petits bassins monop-

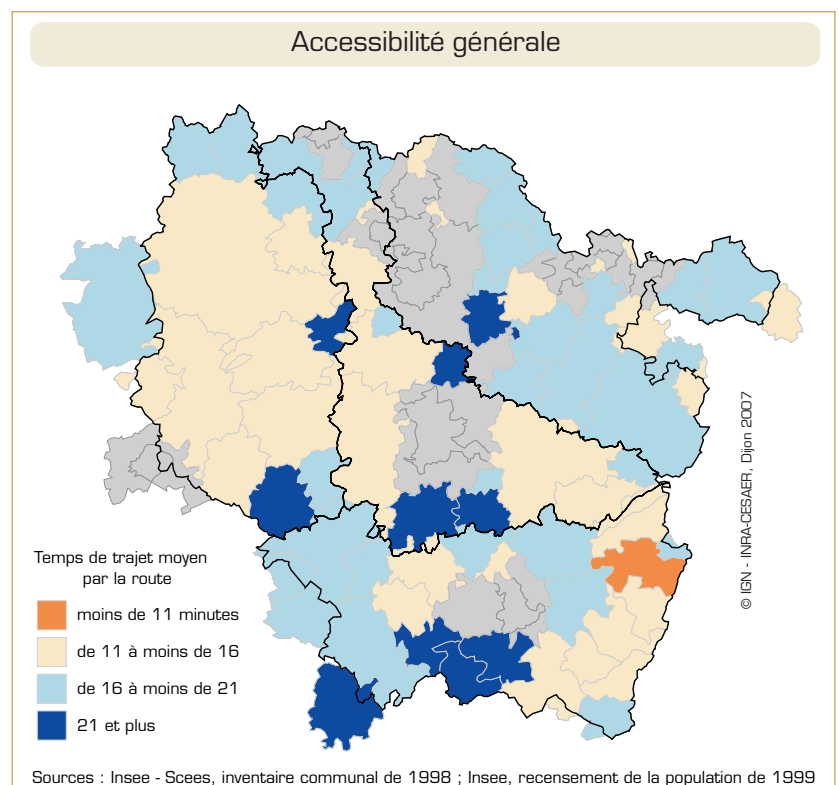
lares intégrant pour l'essentiel les communes des huit grandes aires urbaines à l'exception des bassins ruraux sous faible influence urbaine de Montmédy et d'Étain.

Légèrement plus en marge des unités urbaines importantes, le troisième groupe de bassins, classé comme étant faiblement autonome, concerne le reste des bassins monopolaires ruraux. Ce classement résulte d'une absence de pôle d'emploi dans ces bassins.

Les bassins les plus autonomes (score de 17 à 20), s'étendent le long des marges est et ouest de la région. La majorité des bassins sont grands et possèdent des pôles de services secondaires. Ils sont animés par un pôle urbain de taille moyenne ou par un pôle d'emploi du rural. Les bassins autonomes avec des scores de 12 à moins de 17 ont un profil analogue.

Une population à 16 mn des équipements et de l'emploi

Globalement, le niveau d'accessibilité des bassins de vie de Lorraine est moyen. Si on se restreint aux régions du grand Nord-Est, il est moins bon qu'en



Alsace ou que dans le Nord-Pas-de-Calais, analogue à celui de Picardie et meilleur qu'en Champagne-Ardenne, Bourgogne et Franche-Comté.

La population des bassins de vie se trouve en moyenne à 16 minutes de l'ensemble des équipements et de l'emploi, ce qui est similaire à la moyenne nationale. Déclinée selon les catégories d'équipements, l'observation des temps de trajet dans les bassins lorrains indique une situation légèrement meilleure que dans les bassins ruraux français. La hiérarchie des accessibilités demeure cependant identique. Les habitants sont plus éloignés des services non concurrentiels, ceux qui relèvent de la sphère publique ou assimilée, que des équipements concurrentiels : 13 minutes pour les premiers contre 8 minutes pour les seconds. Si on restreint le secteur non concurrentiel

aux équipements les plus fréquents, le temps de trajet moyen est de 6 minutes. On note également une bonne couverture en services de santé de base puisque les habitants sont en moyenne à 5 minutes des professionnels de santé comme les médecins généralistes, les infirmiers, les pharmacies, les masseurs-kinésithérapeutes, les dentistes, ou un service d'ambulance. Les temps d'accès sont plus importants (18 minutes) lorsqu'on considère aussi les établissements hospitaliers.

Les élèves lorrains qui habitent dans les bassins ruraux sont à 20 minutes de leur établissement scolaire, soit un temps inférieur de 3 minutes par rapport à la valeur rurale nationale. Un décalage de une minute, favorable à la Lorraine, est observé pour le temps de trajet moyen des actifs se rendant à leur lieu

de travail. Les élèves restent plus éloignés de leur établissement scolaire que les actifs de leur emploi avec cependant un écart de seulement 4 minutes en Lorraine alors qu'il est de 6 minutes au niveau national.

L'analyse par bassin permet de relever de fortes disparités. Les habitants de neuf bassins de vie centrés sur un bourg rural (Gondrecourt-le-Château, Vigneulles-lès-Hattonchâtel, Bains-les-Bains, Darney et Xertigny) ou une commune périurbaine (Bayon, Nomeny, Vézelize, Rémilly) sont en moyenne à plus de 21 minutes de l'ensemble des services et de l'emploi. La population des bassins de vie mosellans est à plus de 16 minutes (moyenne nationale), de même que celle des bassins vosgiens ruraux (Bruyères, Rambervillers, Contrexéville, Neufchâteau). À l'inverse, les habitants des bassins de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle, centrés sur des pôles urbains et ayant très souvent un ou plusieurs pôles de services secondaires, sont plus proches de l'ensemble des services et de l'emploi.

Installation de super et hypermarchés ...

Mesuré en nombre de commerces, l'appareil commercial mis à disposition des particuliers dans les bassins de vie du rural restreint est presque aussi important que celui des unités urbaines de 30 000 habitants et plus. Pour les commerces retenus, le rural restreint comptait en 1995, 46% de l'appareil commercial lorrain, les unités urbaines de

Évolution de l'équipement commercial de 1995 à 2004

En %	Rural restreint	UU > 30 000 hab.*
Supermarché et hyper	25	27
Supérette	- 19	0
Grande surface non alimentaire	- 25	- 25
Commerce d'alimentation générale	- 38	- 43
Comm. détail alimentaires spécialisés divers	14	8
Boulangerie, boulangerie-pâtisserie	- 9	- 4
Comm. détail pain, pâtisserie et confiserie	42	24
Boucherie et charcuterie	- 26	- 27
Magasin de vêtements	- 26	- 9
Magasin de chaussures	- 25	- 14
Librairie, papeterie	- 14	- 19
Magasin d'électroménager	- 29	- 11
Magasin de meubles	- 16	2
Droguerie, quincaillerie	- 29	1
Magasin de bricolage	80	100

* U.U. : Unité Urbaine
Source : Insee, Sirene

Évolution de l'équipement commercial selon le pôle

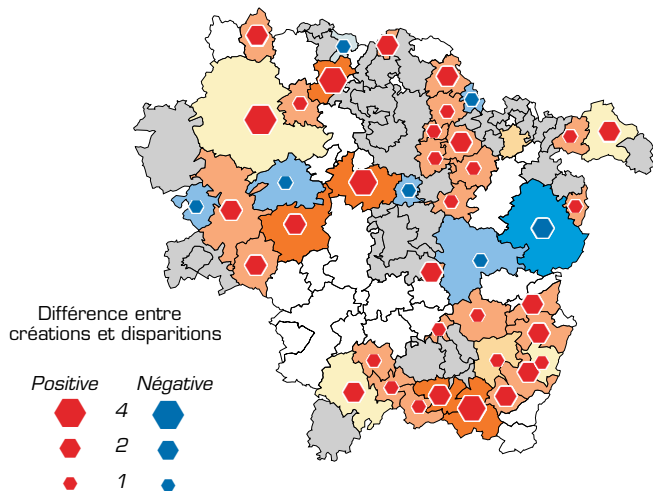
Taux de croissance du nombre de commerces entre 1995 et 2004 (%)	Pôle urbain	Commune du périurbain	Pôle d'emploi de l'espace rural	Autre commune de l'espace rural	Ensemble du rural restreint
Supermarché et hyper	12	33	28	53	25
Boulangerie, boulangerie-pâtisserie	- 7	- 8	- 10	- 9	- 9
Boucherie et charcuterie	- 24	- 33	- 25	- 27	- 26
Magasin de vêtements	- 20	- 38	- 25	- 49	- 26
Magasin de chaussures	- 23	- 28	- 23	- 45	- 25
Magasin de meubles	0	10	- 32	- 67	- 16
Magasin de bricolage	55	0	* 192	ns	80

ns : non significatif
Source : Insee, Sirene

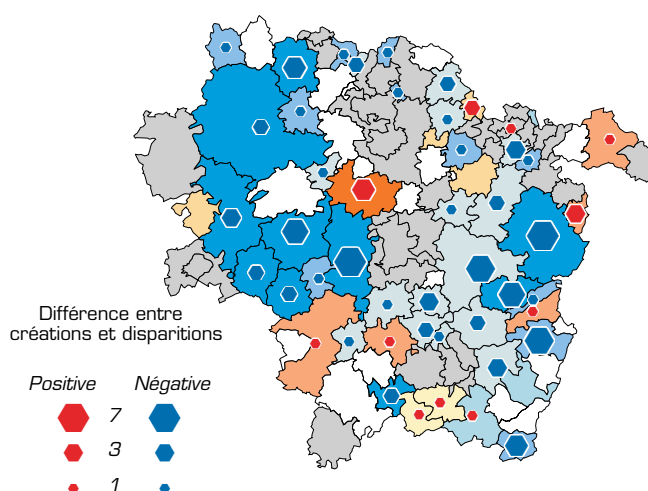
* progression importante à partir de faibles effectifs en 1995

Évolution de l'équipement commercial sur la période 1995 - 2004

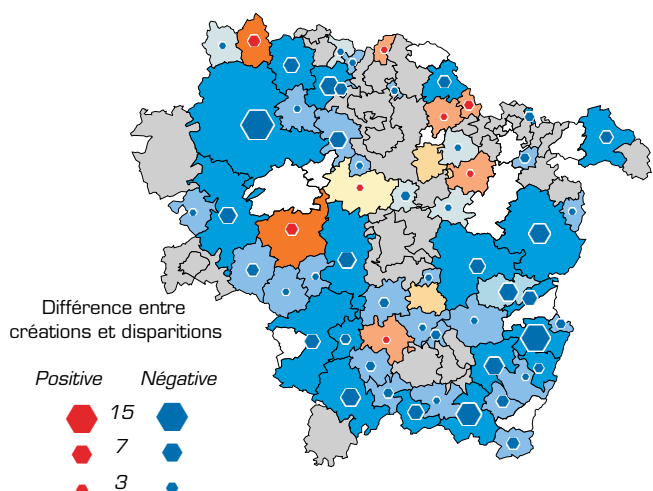
Supermarchés et hypermarchés



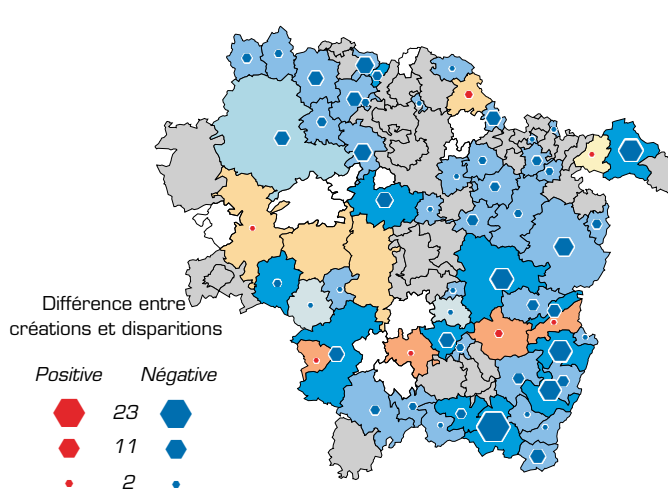
Boulangeries-pâtisseries



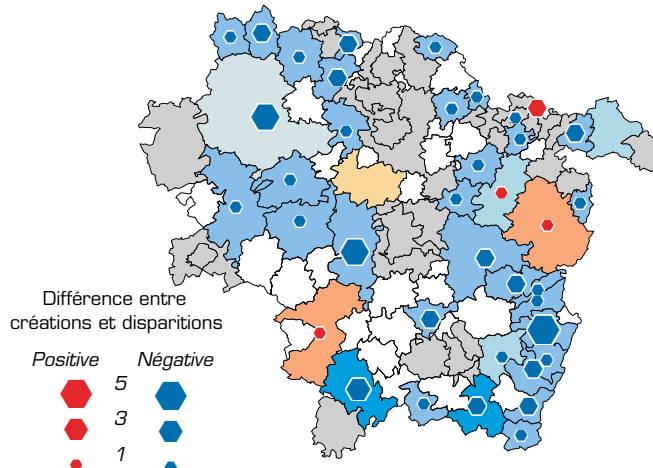
Boucheries-charcuteries



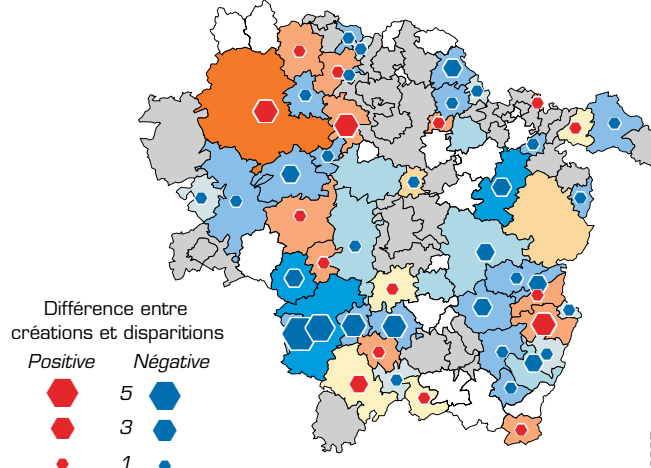
Magasins de vêtements



Magasins de chaussures



Magasins de meubles



Évolution au sein
du de la
pôle périphérie

orange	positive	positive
light orange	positive	nulle
yellow	positive	négative

Évolution au sein
du de la
pôle périphérie

light yellow	nulle	positive
white	nulle	nulle
grey	nulle	négative

Évolution au sein
du de la
pôle périphérie

light blue	négative	positive
medium blue	négative	nulle
dark blue	négative	négative

grey hors champ

Source : Insee, Sirene

30 000 habitants et plus en comptaient 50%, et le rural complémentaire 4%. Pour le rural restreint, l'importance de l'appareil commercial correspond à celle de la population (45% en 1999). Les unités urbaines qui regroupaient 46% de la population en 1999 ont en proportion un peu plus de commerces mais répondent à une partie des besoins des habitants du rural complémentaire, pour qui il existe un réel déséquilibre (10% de la population et 4% de l'appareil commercial).

Entre 1995 et 2004, les évolutions ont été similaires entre les bassins de vie du rural restreint et les unités urbaines de 30 000 habitants et plus. On peut noter en particulier :

- une augmentation notable des supermarchés et hypermarchés (d'un quart dans les deux espaces) ;
- une forte diminution des commerces traditionnels allant de -38% pour les commerces d'alimentation générale à -9% pour les boulangeries-pâtisseries. Les diminutions sont assez semblables pour les commerces alimentaires, elles sont plus accentuées dans le rural restreint pour les magasins de vêtements, chaussures, électroménager, meubles et droguerie-quincaillerie ;
- une augmentation des nouvelles formes de commerce, souvent rattachées à des enseignes (commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie, magasins de bricolage).

Le classement des bassins de vie selon le positionnement de leur pôle dans les différentes catégories du ZAUER, met en lumière quelques contrastes pour les bassins formés autour des autres communes de l'espace rural qui regroupent un nombre relativement faible d'équipements. Ainsi, l'augmentation du nombre de supermarchés concerne tous les types de bassins de vie. Cette augmentation est même plus forte (en valeur relative mais non en valeur absolue) dans les bassins formés autour des autres com-

munes de l'espace rural et plus faible dans les bassins formés autour d'un pôle urbain. Les bassins formés autour des autres communes de l'espace rural, peu équipés en 1995, ont bénéficié d'un certain rattrapage au sein de l'ensemble des bassins de vie du rural restreint.

Les diminutions des boulangeries-pâtisseries et des boucheries-charcuteries sont équivalentes dans les quatre types de bassins de vie. Elles sont par contre plus accentuées dans les bassins rattachés aux autres communes de l'espace rural pour les magasins de vêtements, de chaussures, et les magasins de meubles (ces derniers se maintiennent ou augmentent dans les bassins formés autour d'un pôle urbain ou d'une commune du périurbain). On peut enfin noter une forte progression des magasins de bricolage dans les bassins formés autour des pôles d'emploi de l'espace rural ; ils passent d'une dizaine d'unités à une trentaine.

Pour les super et hypermarchés, principal commerce voyant ses effectifs augmenter, les augmentations concernent un grand nombre de bassins. Les nouvelles implantations concernent le plus souvent les seules communes pôles, parfois les communes pôles et les communes périphériques et dans quatre bassins dont celui de Verdun les seules communes périphériques. 28 bassins connaissent une stabilité, dont tout un ensemble au sud-ouest de Nancy (Toul, Neufchâteau ...). Quelques bassins connaissent une baisse de ces commerces, en particulier Sarrebourg.

... disparition des commerces traditionnels

La baisse des boulangeries-pâtisseries présente des visages différents à l'ouest et à l'est de la région. Dans les bassins moyens et certains bassins voisins, les fermetures concernent à la fois les pôles et la périphérie ; à l'est, elles concernent souvent les seules communes périphériques,

les communes pôles conservant leur équipement.

Très largement répandue, la baisse des boucheries-charcuteries touche, dans la majorité des cas, soit les seuls pôles, soit à la fois les pôles et la périphérie. À l'est et au sud de Metz, les évolutions sont différentes avec quelques implantations en pôle ou en périphérie, quelques fermetures touchant les seules périphéries et des cas de stabilité.

La baisse des magasins de vêtements touche dans 36 bassins les seuls pôles, et dans 12 bassins les pôles et la périphérie (en 2004 cet équipement se trouve implanté dans 9 cas sur 10 dans un pôle). On note quelques cas de stabilité, de faible augmentation ou d'évolutions se contrariant entre le pôle et la périphérie.

Les baisses des magasins de chaussures sont un peu moins répandues, mais les 30 bassins stables sont, dans deux cas sur trois, des bassins non équipés en 1995. Dans la très grande majorité des cas de baisses, celles-ci concernent les seuls pôles, du fait de l'implantation massivement centrale de ces magasins. Le bassin de Verdun se distingue par des fermetures ne concernant que les communes périphériques.

L'évolution concernant les magasins de meubles est plus contrastée. 16 bassins voient leurs effectifs augmenter, le plus souvent en pôle seul, parfois en périphérie seule et dans un cas en pôle et en périphérie (Verdun). Ils sont localisés dans la Meuse, au nord-est de la Meurthe-et-Moselle ou sur les bordures sud et est de la région. 8 bassins connaissent des évolutions contrariées entre le pôle et la périphérie, se traduisant dans la moitié des cas par une baisse globale. 28 autres bassins voient une baisse de leurs effectifs, concernant le plus souvent leur seul pôle.

L'étude a été réalisée par l'INRA-CESAER de Dijon (M. Hilal, X. Amet, A.-M. Dussol, D. Lepicier, B. Schmitt) en collaboration avec l'Insee Lorraine (T. Guillaume), la DRAF de Lorraine, la Préfecture de Région et le soutien du FNADT.

Savoir plus :

- Le rapport de l'Insee pour la Datar : "Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie" - Juillet 2003, établi avec la participation de l'Institut français de l'environnement, de l'Institut national de la recherche agronomique et du Service central des enquêtes et des études statistiques.

- "Les bassins de vie, au cœur de la vie des bourgs et petites villes", Insee première n° 953, avril 2004.

- "Les bassins de vie des bourgs et petites villes : une économie résidentielle et souvent industrielle", Insee Première n° 954, avril 2004.

- Sur le site Insee.fr : "La France en faits et chiffres - Territoire - Données détaillées".

- "Organisation spatiale et dynamique des pôles de services et des bassins de vie en Lorraine", UMR INRA - ENESAD CESAER (Centre d'Économie et Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux), rapport d'étude pour la DRAF de Lorraine réalisé avec le soutien du FNADT, octobre 2006 - À paraître.

Ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie

Insee
Institut National de la Statistique
et des Études Économiques
Direction Régionale de Lorraine
15, rue du Général Hulot
CS 54229
54042 NANCY CEDEX
Tél : 03 83 91 85 85
Fax : 03 83 40 45 61
www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Paul FRANÇOIS
Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Christian CALZADA
Gérard MOREAU

RESPONSABLE ÉDITORIAL ET RELATIONS MÉDIAS

Jacqueline FINEL

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

SECRÉTARIAT DE FABRICATION MISE EN PAGE - COMPOSITION

Marie-Thérèse CAMPISTROUS
Marie-Odile LAFONTAINE

ISSN : 0293-9657
© INSEE 2007

Définitions

Bassins de vie

À la demande de la DATAR et avec la collaboration de l'INRA, de l'IFEN et du SCEES, l'Insee a élaboré un découpage du territoire métropolitain permettant d'apprécier la situation de l'espace rural sans le décrire comme un simple complément de l'espace urbain. Les bassins de vie des bourgs et petites villes, construits à cet effet, correspondent aux plus petits territoires dans lesquels la population peut accomplir la majorité des actes de la vie courante. Il s'agit de l'accès aux services publics ou privés fréquentés assez souvent et de l'accès à l'emploi.

Les bassins de vie (BV) sont définis d'après les **pôles de services intermédiaires** fondés sur l'inventaire communal de 1998 et publiés dans la carte "Territoires Vécus, édition 2002". Cette carte permet de recenser, sur le territoire métropolitain, 4 054 communes "pôles de services intermédiaires" (et leur aire d'influence) ou communes bien équipées, c'est-à-dire possédant sur leur territoire des commerces et des services parmi les plus importants et exerçant une attraction sur les communes environnantes. Ces équipements, dits de la gamme intermédiaire, comprennent : des commerces, des services financiers, des services locaux de l'État, des professions de santé.

Plusieurs aménagements ont été apportés à cette maille afin de constituer des **bassins de services intermédiaires**. L'ensemble des communes métropolitaines se répartissent dans 2 812 bassins de services intermédiaires (BSI). Afin de tenir compte du caractère rural ou urbain du territoire, les bassins de services intermédiaires sont partagés en deux groupes : le "référentiel rural restreint" qui comprend 2 641 BSI centrés sur un pôle (commune ou unité urbaine) de moins de 30 000 habitants en 1999 ; le "référentiel rural élargi" qui rassemble la périphérie des 169 autres BSI, le pôle (commune ou unité urbaine) de plus 30 000 habitants) étant exclu.

En dépit de ces améliorations, certains bassins de services intermédiaires ont peu d'habi-

tants, sont sous-équipés et/ou offrent peu d'emplois. Des scores ont été calculés pour mesurer le niveau d'emplois et d'équipements de chaque bassin, en rajoutant quelques services de proximité et services supérieurs, au regard de sa population. L'ensemble des bassins de services intermédiaires, ainsi regroupés, a donné naissance à 1 916 **bassins de vie** qui couvrent 94% de la superficie et rassemblent 44% de la population.

Gammes d'équipements

Dans une publication de synthèse sur l'inventaire communal 1998 (Insee, 2001), les auteurs retiennent 36 équipements qui font l'objet d'un suivi à travers les inventaires communaux de 1980, 1988 et 1998. Ces 36 équipements ont été classés en quatre gammes d'après leur fréquence sur le territoire et du nombre d'habitants pouvant en bénéficier dans leur commune de résidence.

* **Gamme de base** : alimentation générale ou supérette, bureau de tabac, école primaire, garage, maçon, menuisier ou plombier.

* **Gamme de proximité** : boucherie, charcuterie, boulangerie, pâtisserie, bureau de poste, distribution de carburant, électricien, infirmier ou infirmière, médecin généraliste, pharmacie, plâtrier, peintre, salon de coiffure.

* **Gamme intermédiaire** : ambulance, banque ou caisse d'épargne, collègue, dentiste, droguerie, quincaillerie, Gendarmerie nationale, hypermarché ou supermarché, librairie, papeterie, magasin de chaussures, magasin de meubles, magasin de vêtements, magasin d'électroménager, masseur-kinésithérapeute, notaire, pompiers, trésorerie, perception.

* **Gamme élargie** : établissement de santé, laboratoire d'analyses médicales, salle de cinéma.

L'offre de services d'équipements

Afin de qualifier le potentiel des bassins de vie lié à la fois à la présence d'équipements et d'emplois, chaque bassin s'est vu attribuer un score (note). Celui-ci est établi en tenant compte du niveau d'équipement (et d'emplois) et

de l'écart entre le niveau observé et le niveau attendu au regard du poids démographique du bassin de vie. 35 commerces ou services sont retenus pour calculer les scores d'équipements.

On distingue quatre grandes catégories d'équipements :

- **les équipements concurrentiels** : banque, vétérinaire, droguerie, hyper ou supermarché, librairie-papeterie, magasins de vêtements et de chaussures, grandes surfaces spécialisées (dont électroménager et meubles) ;

- **les équipements non concurrentiels** qui participent à des "missions de service public" et relèvent de l'autorité de l'État ou des collectivités territoriales : gendarmerie, perception, ANPE, bureau de poste, crèche, halte-garderie, piscine couverte, école de musique, maison de retraite. Ils incluent quelques services du secteur "privé" comme les offices notariaux ou les cinémas ;

- **les équipements de santé** : médecins généralistes, infirmiers, pharmacies, masseurs-kinésithérapeutes, dentistes, services d'ambulance, services hospitaliers de court, moyen et long séjour, maternités et services d'urgence ;

- **les équipements d'éducation** : collèges, lycées d'enseignement général ou technologique, lycées d'enseignement professionnel.

Le score permet de classer les bassins en trois grands groupes :

- ceux qui sont **dépendants** (score strictement inférieur à 8) : niveau d'équipement et d'emploi interne trop faible pour répondre aux besoins des populations locales ;

- ceux qui sont **faiblement autonomes** (score supérieur ou égal à 8 et inférieur à 12) ;

- ceux qui sont **autonomes** (score supérieur ou égal à 12) : ils offrent une gamme de services et des emplois en nombre et en qualité suffisants, permettant aux habitants un "approvisionnement" très majoritairement local.